



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE DU STALAG II C
" ENTRE CAMARADES "

REDACTION ET ADMINISTRATION :
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5003-69

LA JOURNÉE DU 11 MARS 1956

C'est par l'Assemblée générale que, naturellement, commença cette journée.

Nous étions une trentaine, à 11 heures, dans l'un des salons du Restaurant « Le Voltaire », lorsque le président, Manin, déclara la séance ouverte. Au bureau, avaient pris place, outre le président, le trésorier, R. Tarin, et le secrétaire, R. Gaubert.

Selon l'usage, Manin prit d'abord la parole pour souhaiter la bienvenue à tous ceux qui s'étaient déplacés en ce jour; il les remercia d'être venus et présenta les excuses de quelques camarades qui avaient fait part de l'impossibilité dans laquelle ils s'étaient trouvés de se joindre à nous; en particulier, il excusa Guimard, Merandon, Laverdure, Séguin.

Le rapport moral

Puis, la parole fut donnée à R. Gaubert pour la lecture du rapport moral que nous reproduisons intégralement ci-dessous.

Voici donc la onzième fois qu'un Bureau se présente devant vous pour vous mettre au courant de l'activité de notre association. Félicitons-nous, tout d'abord, de la longévité de cette Amicale dont l'existence, dans sa forme actuelle, ne tient, depuis longtemps, qu'à un fil ou, plus exactement, au dévouement sans réserves de trois ou quatre hommes qui ont à cœur de ne pas la laisser sombrer ou de ne pas lui laisser prendre une direction différente, à n'en pas douter moins intéressante.

Souhaitons qu'un jour arrive où quelques bonnes volontés viendront, non pas assurer la relève, ce qui n'est pas encore demandé, mais apporter des conceptions nouvelles et surtout une aide efficace.

Combien de temps, le Bureau actuel, réduit à sa plus simple expression, pourra-t-il « tenir » encore ? Nous ne pouvons nous prononcer.

Quoi qu'il en soit, au nom de tous, je crois, j'exprime mes remerciements les plus sincères et les plus chaleureux à nos camarades qui assurent la pérennité de notre œuvre avec une conscience digne de tous éloges. Je leur dis : « Continuez, puisque vous faites travail utile, puisque vous avez la confiance de tous et puisque, vraisemblablement, on ne demandera pas à vous remplacer ».

Il est également de mon devoir de saluer et de remercier tous les camarades qui se sont dérangés, en ce jour, pour nous apporter le réconfort de leur présence et pour nous donner la preuve qu'ils continuent à s'intéresser à notre association; nous recevons, bien sûr, de charmantes lettres d'encouragement, mais combien plus

agréable est une appréciation verbale suivie de l'évocation de quelques vieux souvenirs. Merci donc, à vous tous qui êtes ici aujourd'hui et surtout à vous, les Provinciaux, qui êtes venus de loin pour passer une journée entre anciens camarades.

Je faillirais à mon devoir si je n'adressais pas, aussi, mon salut le plus cordial et mes remerciements à ceux qui n'ont pu se déplacer, mais qui sont avec nous par la pensée, nous en sommes assurés puisqu'ils n'ont pas oublié qu'ils ont été prisonniers et qu'en captivité, ils se sont fait des amis. Comment, en effet, passer cette journée du 11 mars, sans se dire au moins une fois : « Il y a, à Paris, quelques dizaines de camarades réunis; j'aimerais bien me trouver au milieu d'eux pour revoir un tel ou un tel » ?

Au nom du Bureau, je me dois également d'exprimer mes remerciements les plus chaleureux à Mme Pruneau qui nous a aidés de la manière la plus efficace. Membre du Conseil d'administration de l'Office de la Seine des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Mme Pruneau nous a donné des renseignements utiles lorsque nous étions embarrassés, car nous ne sommes pas des spécialistes des questions sociales; elle nous a procuré les adresses que demandaient certains camarades; elle a, enfin, réglé elle-même, à l'Office, maintes questions dont nous n'aurions pu nous occuper, et répondu aux camarades intéressés. Nous avons grandement besoin d'elle et nous sommes heureux, en ce jour, de lui dire toute notre reconnaissance.

Examinons maintenant la situation présente de l'Amicale.

La prospection, commencée il y a deux ans, a été terminée dans le courant de l'année 1955. Nous avons sollicité les 4.000 camarades dont nous avions les adresses; fort peu, reconnaissons-le, ont adhéré spontanément dès réception de notre bulletin; mais, comme nous l'avions annoncé, après l'envoi de trois bulletins, nous avons lancé des mandats par recouvrement à tous ceux qui ne nous avaient pas fait savoir qu'ils ne s'intéressaient pas à l'Amicale. « Qui ne dit mot, consent », dit le proverbe. Eh bien ! nous avons pu vérifier que, comme beaucoup d'autres, celui-là était faux. Un pourcentage assez élevé de mandats est revenu impayé. Nous avions, pourtant, en 1954, réussi à doubler le nombre de nos adhérents. Mais, il faut croire que ce n'était là qu'un accident, que beaucoup de nos camarades avaient considéré qu'ils s'étaient laissés attraper, puisqu'en 1955 un certain nombre de ces

néophytes ne renouvelèrent pas leur cotisation. Sur les 400 nouveaux, il faut évaluer à presque la moitié le nombre de ceux qui, cette fois, refusèrent le mandat, sans explications, d'ailleurs. Il va sans dire que nous n'avons pas insisté auprès d'eux : nous avons cessé l'envoi du bulletin.

Mais la dernière tranche de prospection ayant donné des résultats appréciables, nous avons maintenant une Amicale de 720 membres, ce qui n'est pas si mal. Peut-être enregistrerons-nous quelques défaillances parmi les derniers venus; quoi qu'il en soit, nous espérons rester plus de 600 fidèles et nous aurons alors une association à peu près définitive, tout au moins en ce qui concerne le nombre de ses adhérents. L'effort que nous avons fourni quant à la prospection pendant deux ans a-t-il été « payant » ? Jugez-en vous-mêmes : nous étions 369 cotisants en 1953...

Mais il ne s'agit pas uniquement de grouper le plus grand nombre possible de membres, lorsqu'on est à la tête d'une association. Il est certain que plus on est nombreux, plus on a de l'autorité et plus on est en mesure d'accomplir œuvre utile. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons cherché à nous renforcer. Il faut surtout, à notre avis, savoir employer la puissance dont on dispose; en ce qui nous concerne, notre force provient de vos apports pécuniaires et de ce qu'il nous est possible d'accomplir grâce à cela, notre propre influence sociale étant noyée dans celle de l'Union Nationale des Amicales de Camp dont je parlerai tout à l'heure.

Nos finances sont saines. Je ne ferai qu'effleurer le compte rendu financier que vous présentera notre trésorier, mais je ne peux manquer de vous dire, pourtant, que les cotisations nous ont apporté, cette année, une somme assez nettement inférieure à celle de l'année dernière (nombre moins élevé de cotisants); cet apport a été malgré tout suffisant pour faire face à nos dépenses qui restent toujours à peu près les mêmes et pour nous permettre d'accomplir l'œuvre sociale qui est le but de notre Amicale.

Nos frais, vous les connaissez : c'est le loyer assez important du bureau que nous occupons au 68, de la rue de la Chaussée-d'Antin; c'est, surtout, le bulletin : mais pourrions-nous subsister sans le bulletin qui est bien le lien nécessaire entre nous et vous ?

Nos œuvres, vous savez également ce qu'elles sont : nous aidons les camarades qui nous en font la demande (de moins en moins, reconnaissons-le); nous faisons des dons et nous consentons des prêts; de plus, lors des vacances et du Jour de l'An, nous offrons aux orphelins qui ne sont pas encore en âge de gagner leur vie, une certaine somme qui permet aux parents ou tuteurs d'améliorer, dans une faible mesure, sans doute, leur genre de vie. Tarin vous dira tout à l'heure que nous avons dépensé pour cela, environ 75.000 francs.

Nous aidons aussi nos camarades, autant que faire se peut, dans leurs démarches auprès des pouvoirs publics. Nous ne prétendons pas réussir dans toutes nos entreprises, mais ce qui est incontestable, c'est que nous y mettons de la bonne volonté. Il n'est pas une demande qui n'ait eu une suite, il n'est pas une lettre qui n'ait eu une réponse. De plus, il est une qualité que l'on doit nous reconnaître : c'est la franchise. Nous n'avons jamais cherché à leurrer qui que ce soit; loyalement, nous avons toujours reconnu notre impuissance lorsque, en fait, nous ne pouvions rien, et nous en avons immédiatement fait part à l'intéressé afin qu'il ne perde pas de

temps. Je remercie, une fois de plus, Mme Pruneau pour l'aide qu'elle nous a apportée dans les diverses démarches auprès de l'Office des A.C. et des V.G. de la Guerre. C'est de sa main que beaucoup de nos camarades ont, en effet, reçu une réponse à leur demande.

Nous avons transmis les demandes de carte du combattant et de pécule, ce qui n'a pas été sans nous occasionner certains ennuis, d'ailleurs; par négligence, certains camarades nous ont fait attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, des pièces qui manquaient à leur dossier. A certains, il nous a fallu écrire deux et trois fois avant qu'ils se décident à nous faire parvenir tel ou tel document. Et, pourtant, où sont les intéressés dans ce cas-là ? Enfin, je crois qu'actuellement nous sommes à peu près à jour.

En ce qui concerne strictement notre Amicale, il me reste encore une grande question à traiter. Vous me voyez venir; vous avez deviné de quoi il s'agit. Eh bien ! oui, c'est du bulletin que je veux vous entretenir et ce sera encore de plaintes amères que vos oreilles seront rebattues. J'éprouve toujours, en tant que responsable, des difficultés énormes à le constituer et m'arrive trop souvent d'être obligé de demander à notre ami Moysse de vouloir bien le compléter avec des articles pris dans d'autres publications. On me promet bien des « papiers », mais peu de promesses sont tenues. Il y a quelques mois, par exemple, un camarade m'a affirmé verbalement qu'il m'enverrait quelque chose; peu de temps après, c'est par écrit qu'il m'a fait la même déclaration; il « figolait l'article », écrivait-il. Nous avons certainement là un partisan du célèbre conseil de Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, Polissez-le sans cesse et le repolissez », car rien ne m'est encore parvenu. Devrai-je attendre qu'il ait atteint la perfection ? Allons, mon vieux..., décide-toi à me l'envoyer, cet article : tu le retoucheras quand il sera imprimé, si tu le juges nécessaire. A part mes deux rédacteurs habituels, le président et le trésorier qui, eux, ne se font pas trop prier, je compte bien peu de collaborateurs, croyez-le. C'est à peine si je peux citer cinq noms de « gars du II C ». En 1955, seuls Louis Maurel, Bernard Schlienger, Louis Boureau, Michel Merandon, Maurice Oppermann ont signé un article : c'est peu, n'est-il pas vrai ? Enfin, espérons que l'année 1956 sera d'un meilleur rendement; je serai philosophe, je cesserai mes lamentations

puisque je constate que ni prières, ni menaces n'ont d'effet.

Disons maintenant deux mots de la façon dont les liens d'amitié ont pu être maintenus et nous en aurons terminé avec les questions n'intéressant que notre Amicale.

Le 20 mars 1955, un banquet nous réunissait ici même; nous étions 54, soit quelques-uns de moins que l'année précédente. Tout se passa le mieux du monde; chacun partit enchanté, le trésorier surtout qui trouvait quelques milliers de francs de plus dans son escarcelle. A ce sujet, il faut que je remercie encore, au nom du Bureau, tous ceux qui nous avaient envoyé des lots. Je profite de l'occasion, d'ailleurs, pour exprimer notre reconnaissance aux camarades et aux maisons de commerce qui, cette année, nous ont fait parvenir des objets qui nous permettront d'organiser tout à l'heure la tombola traditionnelle. Vous savez que cela constitue, avec vos cotisations surtout, le plus clair de nos ressources. Enfin, le dimanche 11 décembre, Manin, Tarin, Garfinkel et Bernie se sont rendus à Lille nous représenter auprès de l'Amicale des Stalags II; ils y ont été remarquablement reçus et ont ainsi établi un lien supplémentaire entre le Nord et nous.

Pour ce qui est des questions intéressantes tous les anciens prisonniers, je me bornerai à résumer les articles que vous avez lus dans les pages intérieures de notre bulletin, vous invitant à vous y reporter si des détails vous sont utiles.

Tout d'abord, une bonne nouvelle. Par un arrêté du 16 août 1955 publié au « Journal Officiel » du 22-23 août, l'Union Nationale des Amicales de Camp est reconnue d'utilité publique. Cette décision a une grande importance : non seulement c'est une reconnaissance officielle des résultats matériels et moraux obtenus par nos Amicales, ce qui pourrait n'être que platonique, mais ça permettra peut-être d'obtenir une augmentation des subventions. Car, si les Amicales ne perçoivent rien de l'Etat, l'U.N.A.C. touche quelques légers subsides. Peut-être que, si l'on augmentait de façon appréciable ces allocations, il ne nous faudrait pas subir les lourdes charges que nous avons actuellement. Nous pourrions bénéficier d'une diminution de nos frais, ce qui augmenterait d'autant le montant de nos aides pécuniaires.

La délivrance de la carte du combattant continue à se dérouler à un rythme toujours assez lent, mais il ne convient pas de désespérer, ni même de s'impatienter.

(Voir la suite page 4)

ENTRE...

DANS LE COURRIER

Mme Vve Thers, en envoyant, en son nom personnel et en celui de son petit-fils, notre camarade Fernand Vigneau, un don important pour notre bulletin, écrit : « Bonheur et amitié à tous les camarades de Vigneau ». (Merci infiniment, Madame; votre geste nous touche profondément.)

Louis Maurel envoie son « amical souvenir à tous ».

Marcel Blaevoet présente « à l'Amicale et à tous ses fidèles adhérents ses meilleurs vœux pour 1956 ».

Jean Sawegrain envoie ses « meilleurs vœux pour la nouvelle année » et un amical bonjour à tous les anciens du II C ».

René Alla nous adresse ses « meilleurs encouragements ». (Merci beaucoup à tous.)

Roger Goudet, notre sympathique dentiste, a eu honte de ne pas

avoir encore écrit. Il répare son omission en nous apportant « l'assurance sincère de ses affectueux sentiments ». Il estime que le « journal est peut-être plus qu'un lien, mais une chaîne, chaîne légère à porter puisqu'elle nous unit à des camarades, à des amis sincères et toujours présents ». Il termine en formulant un « seul souhait pour 56 : que cela dure longtemps ». (Tout cela nous va droit au cœur, Goudet. Merci.)

Jacques Boiteux présente ses « meilleurs vœux aux camarades du II C » et ses « plus amicales pensées ».

Fernand Denis envoie « à l'occasion de la nouvelle année ses meilleurs vœux aux anciens du Stalag II C et en particulier aux anciens du « Nordenham » ainsi qu'à l'abbé Henri Hubert, aumônier du bateau ».

Pierre Vacheron offre ses « meil-

... NOUS

leurs vœux pour 1956 et son amical souvenir ».

Jean Cresta envoie ses « meilleurs vœux à tous » et « bien des choses aux docteurs Grignon et Goudet ».

Auguste Crème transmet ses « vœux pour 1956 » et nous dit qu'il espère se « trouver à Paris vers le 11 mars pour le banquet ».

(Nous attendons le « Parisien implanté dans les Pyrénées ».)

Joseph Tallon envoie ses « meilleurs vœux pour tous » et son « bon souvenir II, en particulier à ceux des II/276 et XII/222 ».

Jean Remond transmet ses « meilleurs vœux pour l'Amicale et tous ses membres »; Antonin Durand, ses « bons vœux »; Charles Bal, son « meilleur souvenir »; René Faure, son « bon souvenir à tous avec l'assurance de ses meilleurs sentiments amicalistes »; Georges Chalmin, ses « meilleurs vœux de prospérité ».

Gaston Quinson envoie ses « meil-

leurs vœux à tous les camarades du II C »; Jean-Marie Lallement, son « grand salut à tous les copains »; Bernard Schlienger, ses « meilleures amitiés à tous »; Louis Fourquaux, ses « amitiés à tous »; Maurice Oppermann, son « meilleur souvenir »; Roger Dumesnil, son « cordial souvenir à tous, en particulier à ceux de Stettin (Wendorf et Nietzhaften) »; Noël Marty, son « amical souvenir à tous et principalement à ceux de la P.P.Z ».

Le Secrétaire.

UNE VISITE

Le vendredi 24 février, nous avons eu le plaisir de recevoir notre camarade Averseng, de Toulouse. Rapatrié en 1943, Averseng est maintenant pensionné à 100 %, mais sa santé s'est grandement améliorée.

Notre camarade envoie ses amitiés à tous; nous sommes heureux de les transmettre.

FPRES 402



L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

Par note circulaire du 9 mars 1956, le ministre des A.C. et V.G. a enfin pu donner les directives nécessaires à l'extension des dispositions des instructions n° 1100 et 1108 SDF des 8 septembre 1952 et 19 février 1953 aux veuves de prisonniers de guerre ayant contracté mariage après le retour de captivité, aux enfants mineurs nés d'un mariage contracté après la fin de la captivité, aux ascendants qui ne pouvaient prétendre à l'allocation militaire à la date du 8 mai 1945.

Il y a ajouté de nouvelles directives pour l'application des instructions n° 1115 et 1142 SDF des 21 juillet 1953 et 3 septembre 1954 (pécule alloué aux ayants cause

TOUT ARRIVE !...

des déportés et internés politiques de la guerre 1939-1945 et des déportés et internés résistants ou politiques de la guerre 1914-1918.

On sait que l'article 22 de la loi n° 55-356 du 3 avril 1955, relative au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre (« J.O. » du 4 avril 1955), a étendu le bénéfice du pécule aux veuves de prisonniers de guerre ayant contracté mariage après le retour de captivité du prisonnier, décédé après rapatriement, et aux enfants mineurs nés de ces mariages.

Le même texte admet au bénéfice du pécule les ascendants qui ne pouvaient prétendre à l'allocation militaire à la date du 8 mai 1945. Ces mesures nouvelles ont pour effet de placer ces veuves, orphelins et ascendants dans la même situation que les veuves, orphelins et ascendants visés par les dispo-

sitions antérieures. Quoique l'article 22, paragraphes 1 et 2, de la loi du 3 avril 1955 n'ait visé que les veuves et les enfants légitimes, il n'entraîne pas dans les intentions du législateur d'exclure les enfants reconnus ou adoptés.

Les services appliqueront donc à tous ces ayants cause les dispositions prévues par les instructions n° 1100 et 1108 des 8 septembre 1952 et 19 février 1953.

Il n'a pas été possible au Ministère des A.C. et V.G., malgré des démarches répétées, d'obtenir que le pécule soit payé, à nouveau, à un bénéficiaire de l'article 22 alors qu'il l'avait déjà été à un autre ayant cause s'étant substitué à lui par suite de l'incapacité qui le frappait en raison des dispositions antérieures.

Par conséquent les demandes de l'espèce seront rejetées.

Seront également rejetées les demandes conservées en instance en exécution des prescriptions de la lettre circulaire du 23 septembre 1955 n° 1755 SD/Etat civil et recherches et qui sont fondées sur l'incapacité qui frappait jusque-là un autre ayant cause d'un rang préférentiel.

En ce qui concerne les demandes rejetées sous l'empire de la réglementation précédente, lorsque les services seront en mesure de regrouper ces demandes, il leur appartiendra de les reprendre et de liquider d'office le pécule précédemment refusé.

Dans le cas contraire, les services attendront que le demandeur présente une nouvelle requête et, considérant qu'elle ne fait que reprendre la première, n'opposeront aucune forclusion.

Il ne sera pas fourni de formulaires spéciaux pour les catégories d'ayants cause bénéficiaires de l'article 22 de la loi du 3 avril 1955.

Si les dispositions de la loi du 3 avril 1955 restaient limitées aux veuves et orphelins de prisonniers de guerre, les conjoints et enfants de déportés et internés politiques, ainsi que de déportés et internés

résistants de la guerre 1914-1918, appartenant aux mêmes catégories, exclus du bénéfice du pécule par l'article 6 du décret du 14 février 1953, seraient défavorisés par rapport aux ayants cause des prisonniers de guerre, résultat qui ne serait pas conforme au sens général des textes en vigueur.

Le ministre envisage donc l'abrogation de l'article 6 du décret du 14 février 1953, mesure dont le principe est dès maintenant accepté.

Dans l'attente de celle-ci, le ministre invite les services, d'une part, à ne pas rejeter les demandes qui seraient présentées par des ayants cause dont le lien familial avec le déporté ou l'interné a été créé après la cessation de la déportation ou de l'internement, d'autre part, à garder en suspens, sans leur donner satisfaction, les demandes présentées par un ayant cause qui tirerait son droit au pécule de l'application de l'article 6 du décret du 14 février 1953.



L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

Et le ministre conclut :
« J'appelle votre attention sur le prix que j'attache à une mise en application rapide de la présente instruction, permettant d'éclairer au plus tôt sur leurs droits ceux de nos ressortissants dont les demandes ont dû demeurer en instance depuis plusieurs mois, du fait des difficultés rencontrées en tentant de fixer, au mieux des intérêts des anciens et des nouveaux bénéficiaires, l'interprétation de la loi. »

Ce qui est fort adroitement dit mais ne fait pas oublier la lourde responsabilité des services des Finances dans ce retard de près d'un an.

NOUVELLES...

Au Ministère des A.C. et V.G.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons avec un très vif plaisir la nomination, comme inspecteur général des Offices, de M. Pierre Lis, précédemment directeur interdépartemental pour l'Île-de-France et actuellement conseiller technique de M. Tanguy-Prigent, ministre des A.C. et V.G.

Certains de ce que notre excellent ami, ancien du Stalag XVII A, apportera, dans ses nouvelles fonctions, le même dévouement éclairé dont il a fait preuve, rue de Bercy, en faveur des A.C. et V.G., nous le félicitons, — et nous nous félicitons, — de cette accession à un poste digne de ses hautes capacités.

Immatriculation à la Sécurité sociale des veuves de guerre remariées et redevenues veuves

En vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953, et de l'article 16 de la loi n° 53-536 du 3 avril 1953, les veuves de guerre remariées redevenues veuves, divorcées ou séparées de corps à leur profit, recouvrent l'intégralité de leur droit à pension si elles sont âgées de soixante ans au moins ou de cinquante-cinq ans en cas d'incapacité de travail égale ou supérieure à 80 %, et si les revenus des avoirs laissés par leur second mari ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu physique ou si elles ont cotisé audit impôt pour un revenu ne dépassant pas 60.000 francs après application de l'abattement à la base et déduction pour charges de famille.

Les veuves vivant en état de concubinage notoire, quand cesse le concubinage, bénéficient, dans les mêmes conditions, des dispositions ci-dessus.

Si le second mariage ouvre un droit à pension de reversion au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, les intéressées peuvent choisir la pension la plus avantageuse, dans un délai d'un an à compter de la date du décès, ou, en ce qui concerne le passé, de la date de promulgation de la présente loi.

Enfin, suivant les termes de l'article 3 du décret n° 54-446 du 16

avril 1954 relatif à la répartition du crédit global accordé en vue de l'application de la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953, les dispositions de l'article 21 de ladite loi sont mises en vigueur partiellement à compter du 1^{er} mai 1954. Le montant de la pension allouée aux intéressées est fixé à la moitié de la pension servie aux veuves non remariées de la même catégorie.

Les veuves visées à l'article 21 précité de la loi du 31 décembre 1953 et à l'article 3 du décret du 16 avril 1954 sont désormais assujetties aux Assurances sociales au titre du régime institué par la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950, si elles remplissent, par ailleurs, les conditions fixées par ladite loi et l'article 31 de la loi du 31 décembre 1953. Les services du Trésor ont d'ores et déjà donné toutes instructions utiles en vue du précompte de leur cotisation sur les arrérages de la pension dont elles bénéficient à nouveau depuis le 1^{er} mai 1954.

Il est à remarquer que les orphelins qui, issus de la première union de ces veuves, se trouvaient assujettis à la Sécurité sociale, perdent leur droit propre au regard de cette institution en même temps que leur droit à pension. Ils seront donc radiés et ne donneront lieu désormais au versement de prestations que du chef de leur mère dans les conditions prévues par la législation. En revanche, les orphelins majeurs incapables de travailler et bénéficiaires de l'article L 57 du code des pensions conservent leur qualité de pensionnés tant que leurs mères n'auront pas recouvré l'intégralité de leurs droits à pension, c'est-à-dire jusqu'à la dernière phase de l'application du plan quadriennal, soit au 1^{er} janvier 1957, soit au 1^{er} octobre 1957. Ils restent donc temporairement immatriculés à la Sécurité sociale au titre de la loi du 29 juillet 1950.

Jean Été
(ex-P.G. Stalag XI A)

**BIJOUTIER
ORFÈVRE
HORLOGER**

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg
Saint-Honoré

et

85, avenue
du Général-Leclerc

POUR ALLÉGER VOTRE BUDGET

Avril, c'est le mois des Premières Communions, avec la lourde charge des achats à effectuer pour les communiantes de la famille et pour ceux de l'entourage.

Puis, immédiatement après, il faudra prévoir les préparatifs des

vacances et les frais de celles-ci. Encore une période chargée pour le budget de chacun, mais que tous peuvent alléger, en mettant à profit les multiples avantages qu'offre le Groupement Economique d'Achats :

d'abord, ses Carnets de bons qui donnent droit à d'importantes réductions (10 à 25 %, prix de gros ou de fabrique, selon les cas) sur toutes les acquisitions dans des établissements soigneusement sélectionnés ;

ensuite, son système de crédit, — sans formalités compliquées, sans enquêtes fastidieuses, sans majorations onéreuses, — système qui donne la possibilité d'étaler les dépenses sur un certain nombre de mois ;

enfin, la certitude d'avoir affaire à une organisation dont le développement constant montre qu'elle a toujours donné satisfaction à ceux qui lui ont fait confiance et qui sont de plus en plus nombreux.

Si vous n'êtes pas encore de ceux-ci, n'attendez pas davantage pour suivre leur exemple et pour demander le Carnet d'Achats ou tous renseignements complémentaires au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10^e), pour la région parisienne, ainsi que pour les départements

des Bouches-du-Rhône, du Calvados, de la Gironde, de l'Indre-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, du Rhône et de la Seine-Maritime, où fonctionnent dès maintenant, en attendant de nouvelles extensions que beaucoup d'usagers réclament, des réseaux de fournisseurs; ou, pour la région du Nord, qui possède également une chaîne de maisons affiliées, à la succursale du G.E.A., 62, boulevard de la Liberté, à Lille.

LE TIRE-BOUCHON. — 9, rue de Norvins (Place du Tertre), Paris (8^e). Cabaret, attractions (de 22 heures à l'aube).

COMME CHEZ SOI. — Auberge de Bretagne. — 20, rue Lamartine, Paris (9^e) : Menus à prix fixe. Cuisine du patron

AUBERGE BRETONNE. — « Chez Kérambrun », 8, place du Patin, l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) : Le dimanche, déjeuner en musique à 700 francs.

Camarades des Camps

ENFIN un vin fruité, léger, agréable à boire, sans craindre les bouffées de chaleur des grands crus; c'est vraiment un passe-partout parfait.

EN PROVENANCE DIRECTE DU BEAUJOLAIS
Vin rouge 11°5 1955 à 102 fr. le litre, départ Julienas, en fûts de 110 litres minimum (pour toute la France).
Pour Paris et région parisienne, 115 fr. le litre, franco aller et retour, fûts prêts.

Ecrivez-moi immédiatement
HENRI GILBERT (du Stalag IV B)
Représentant, 162, avenue Parmentier, Paris (10^e)
STOCK LIMITÉ

VACANCES WEEK-ENDS

Forêt de Lyons — 90 km. de Paris

LA BONNE AUBERGE

Maison René Chevigny
(Ancien du Stalag IV A)

Bon air Bonne nourriture

Prix modérés
Conditions aux anciens P.G.

Mont-Roty — près de Gournay-en-Bray
(Seine-Maritime)

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Le dimanche 11 mars, nos camarades du Groupement des Amicales de Camp de la région lyonnaise ont tenu, en leur nouveau siège, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}), leur Assemblée générale annuelle.

Dès la veille, un certain nombre de représentants des Amicales nationales, venus de Paris, étaient arrivés entre Saône et Rhône où nos amis lyonnais, ayant à leur tête Louis Pagay, délégué de l'U.N.A.C. pour la région, et André Morizot, président du Groupement, les avaient accueillis avec leur coutumière cordialité. Parmi ces « pèlerins » de la fraternité des camps, citons l'abbé Dubel et Simon (des I); Méry (des III); Fromentin et Géhin (des V); Roy, (des VI); Berthet et Bidan (des VII); Vila (des IX); Toucane, Mercier, Jaeger et Mortier (des XII); Deschamps (des VII) était « monté » de Marseille pour représenter ses camarades phocéens.

Après le dîner qui réunit, en divers relais de gueule de la ville, les amicalistes, selon leur Wehrkreis, une sauterie familiale les rassembla, rue Joseph-Serlin, et ce n'est qu'assez avant dans la nuit et bien à regret que leur joyeuse troupe se dispersa pour aller prendre un peu de repos avant les travaux du lendemain.

Le dimanche, dès 9 heures, une délégation, conduite par le délégué régional de l'U.N.A.C. et le président du Groupement lyonnais, allait déposer une gerbe et se recueillir devant le Monument aux Morts de la ville de Lyon, à l'île des Cygnes.

A 10 h. 30, débutait la séance plénière, sous la présidence de Julien Toucane, vice-président de l'U.N.A.C. (en l'absence de René Seydoux, président, retenu à Paris par ses obligations professionnelles), et en présence de : Mme Morin, marraine du groupement; et de MM. le Bâtonnier Fauconnet, adjoint au maire de Lyon; Poncet, représentant M. le Directeur interdépartemental du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre; Lagrange, trésorier de l'A.D.C.P.G. du Rhône; Perron, vice-président de l'U.N.E.G.; Putigny, représentant les cheminots anciens P.G.; Lafont, vice-président de l'Association départementale des travailleurs déportés du Rhône, et des représentants des Amicales nationales, que nous avons précédemment énumérés.

Après avoir, en ouvrant la séance, remercié les personnalités présentes, salué les délégués d'Amicales nationales, et présenté les excuses de MM. Mallaret, secrétaire général de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre; Michaux, président de la

AU GROUPEMENT LYONNAIS

Section lyonnaise de l'U.N.E.G., et de notre président Seydoux, Morizot transmet les amitiés de Simonneau, président des III. Puis il poursuit :

Et, en cette journée, à ce moment où il n'est agréable de saluer tous ceux qui manifestent de la sympathie à notre égard, je sais être votre interprète, mes camarades, pour adresser une pensée émue à la mémoire de notre regretté camarade Charles Chapellet.

Ancien combattant des deux guerres, militant de l'Association départementale, ses activités sociales et sa présidence du Cercle de la rue Neuve ont fait que Chapellet a donné le maximum de lui-même pour le monde P.G.

Je demande à notre ami Lagrange de redire à nos camarades de l'Association départementale combien nous partageons leur peine.

Et maintenant, mes chers camarades, je tiens à vous remercier pour votre présence ici et l'attention toujours plus grande que vous apportez aux diverses manifestations qui touchent à la vie du groupement.

Cette année 1955, qui vient de s'écouler, fut fertile en événements.

Nous étions décidés de fêter, en 1955, le dixième anniversaire de notre retour, en nous promettant de faire le maximum pour que cette date nous laisse un profond souvenir.

Ce que je puis vous assurer, c'est que les amicalistes lyonnais se souviendront de 1955.

Nous avons tous ensemble, une fois de plus, mis en œuvre amitié et fraternité, sentiments émanant des camps, dont nous sommes légataires.

Et c'est grâce à cette connaissance profonde de l'amour du prochain et de l'entraide mutuelle que vous avez triomphé.

Grâce aussi à votre foi et à votre persévérance.

Voilà le calme revenu, et nous voici bien installés dans un lieu accueillant, où nous pouvons poursuivre l'effort nécessaire à notre œuvre, car nous sommes conscients de notre responsabilité qui s'élargit et nous sommes bien décidés à faire face à notre devoir.

Après plus de dix années, nous avons la fierté de constater que, non seulement notre union est totale, mais aussi que notre foi dans la cause amicaliste s'est raffermie au plus haut point.

Soyez heureux et fiers des résultats obtenus, mes chers camarades.

La vie de nos amicales est toujours la même, vie faite de joies et de peines, vie faite de dévouement, mais aussi de satisfactions.

Si parfois vous ressentez l'amer regret de ne pouvoir soulager entièrement la misère ou la peine, vous avez le contentement d'avoir pu empêcher le pire.

L'égoïsme de certains vous apporte la déception. Vous avez la compensation de l'amitié et de l'affection fraternelles qui président dans nos rangs.

Voici notre vie d'amicalistes, mes camarades.

Croyez-moi, vous avez là une richesse que beaucoup vous envient. Sur le plan lyonnais, nos Amicales, dans leur ensemble, gran-

dissent. Leurs nécessités sont croissantes car leur œuvre va croissant.

Le bloc amicaliste se développe considérablement.

L'œuvre entreprise est vaste, elle est lourde.

Nous arrivons à y faire face sans défaillance, grâce à cette amitié qui nous unit.

Actuellement où je constate avec peine les efforts — que je considère comme stériles — faits par certains groupements pour se constituer, sur le papier, des effectifs imaginaires, il est réconfortant de constater, chez les amicalistes, ce peu d'empressement pour les élans spectaculaires, mais, par contre, la certitude d'avoir suffisamment d'effectifs valables pour qu'il y ait, à coup sûr, une présence chaque fois qu'il y a une souffrance ou un besoin réel.

A ceux qui font de savants calculs pour la conquête de postes dans les réorganisations de ministères, nous opposerons toujours notre union, notre loyauté et notre honnêteté.

Avant d'en terminer, je me tournerai vers mes camarades responsables d'Amicales nationales, pour me réjouir de leur présence ici, pour leur dire qu'ils peuvent compter sur leurs camarades lyonnais pour maintenir bien haut, dans la Province, les couleurs amicalistes et aussi pour les féliciter d'avoir compris, dans leur grande majorité, qu'une Amicale ne peut être nationale que si elle sait connaître les désirs des adhérents de Province.

Nous avons la fierté de voir réunis ici les représentants valables de toutes les associations d'anciens combattants et victimes de guerre.

Vous savez combien l'union du monde combattant nous est chère.

Je le dis solennellement encore aujourd'hui.

Pour nous, il n'y a pas de problème. Il n'y a pas de prépondérance. Nous n'accepterons jamais de prérogatives. Nous avons conscience de ce que sont nos devoirs et de ce que sont nos droits.

J'ai été surpris, il y a quelques jours, assistant à une manifestation d'anciens combattants, où j'étais invité, de constater qu'il était question d'une union des deux générations du jeu.

Les anciens P.G. amicalistes n'avaient jamais supposé que qui-conque ait un jour pu les séparer.

Grâce à notre serment de fraternité, nous avons toujours eu et nous suivrons toujours une ligne bien droite, basée sur l'amitié des hommes. C'est là que nous avons puisé cette force qui nous permet de lever la tête.

Dans les moments pénibles que traverse notre pays, je vous en supplie, n'écoutez pas ce qui divise; écoutez que coûte, il faut que l'union des Français soit totale. Ce n'est qu'avec cette union que nous pourrions entrevoir la paix. (Applaudissements.)

Morizot passe ensuite la parole à Gabrel, secrétaire, qui donne

UN JOUR
OU L'AUTRE
VOUS AUREZ BESOIN
DE NOUS
et
NOUS AVONS BESOIN
DE VOUS

lecture du rapport moral résumant la vie et l'action continue du groupement au cours de l'année 1955, rapport qui est adopté à l'unanimité, comme le sera ensuite le compte rendu financier présenté par Chatenoud et qui fait ressortir la stabilité de la trésorerie du groupement.

Ce sont ensuite Fournel, qui expose le rapport de la Commission exécutive du Cercle, et Duivon, qui montre que l'activité sociale se poursuit normalement.

L'ordre du jour appelant le renouvellement du Bureau, sont élus à l'unanimité :

Président : Morizot (III);
Vice-Présidents : Bornat (XII),
Chalessin (XVII), Fournel (XIII),
Tognan (IX);
Secrétaire général : Vial (VIII);
Secrétaires adjoints : Duivon (XII),
Desgeorges (VI);

Trésorier : Chatenoud (VII);
Trésorier adjoint : Lacruche (XII);
Membres : Boussard (X et XI);
Dorier (III), Gabrel (I), Parrot (IX), Richard (VI); Wautot (I).

Après avoir remercié l'assemblée de la confiance qu'elle lui a accordée ainsi qu'à son équipe, Morizot donne la parole successivement à MM. Lafont, vice-président de l'Association départementale des travailleurs déportés, Lagrange, représentant l'A.D.C.P.G., en l'absence de M. Terrat, et Perron, vice-président de l'U.N.E.G., qui, tous trois, disent l'amitié qui lie ces associations au groupement.

M. Poncet, représentant M. Lafuge, brosse un large tableau de la situation présente des problèmes intéressant les A.C. en général et les P.G. en particulier et conclut ainsi :

Quoiqu'il arrive, si, au sein de vos Amicales, vous avez besoin de quoi que ce soit (emplois réservés, hospitalisations, secours par l'Office, entraide), il ne faut pas hésiter. Et, selon l'expression française : si vous voulez quelque chose il faut le demander, on n'ira pas vous chercher. Cela est malheureusement vrai, vu l'importance, vu le nombre.

Nous aurons toujours grand plaisir à vous satisfaire, avec la certitude d'apporter un soulagement à des souffrances qui sont bien souvent ignorées du grand public, mais, hélas ! trop vraies.

M. le bâtonnier Fauconnet, adjoint au maire de Lyon, qui prend alors la parole, constate avec éloquence :

Chez vous, on prend une leçon de calme, de tranquillité, de recueillement. On ne trouve pas de haine, même pas celle pour ceux qui vous ont gardés.

En venant chez vous, je n'entends jamais de vituperations, de cris d'horreur, de désespoir, d'attaques furieuses contre ceux qui ont été vos geôliers.

C'est auprès de vous que j'ai reçu cette leçon : ne pas avoir de haine, oublier les geôliers.

Ce n'est pas en gardant un peu de haine qu'on finira par faire l'Europe.

Je vous remercie de m'avoir aidé à me guérir de ce mal qu'est la haine.

Vous avez vos regards tournés vers l'avenir, sans oublier le passé. Vous pensez à ce passé sans amertume, en vous efforçant d'apporter les remèdes qui sont entre vos mains.

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Je vous remercie de m'avoir procuré cette halte, cette heure de méditation avec vous dans le calme et l'esprit clair.

J'ai mes opinions, vous avez les vôtres. Celle qui nous unit le plus sûrement c'est de travailler utilement, de ne pas travailler avec, comme instruments, la haine et l'inimitié.

Je fais des vœux pour que ce travail vous puissiez le continuer dans la paix et la tranquillité. (Applaudissements.)

Julien Toucane, vice-président de l'U.N.A.C., présente les excuses de René Seydoux, empêché de se rendre à Lyon, et rappelle le travail accompli par notre Association qui, depuis sa fondation, a distribué près d'un milliard de secours dans toute la France, sans subvention, uniquement grâce aux cotisations de ses membres, aux fêtes, aux collectes dans les camps lors des secrétariats de camps (qui sont devenus l'U.N.A.C. par la suite). Ces secours ont été distribués à nos camarades malades ou dans le besoin, aux veuves de nos camarades décédés et à leurs orphelins.

Morizot reprend alors la parole pour remercier Toucane du dévouement qu'il ne cesse d'apporter à l'œuvre commune; puis il donne connaissance des diverses commissions qui ont été désignées :

Commission des Fêtes : Fournel (XIII), Benassy (III), Dorier (III), Lacruche (XII), Diennet (VII), Guy (IV), Sebellin (XIII);
Commission Sociale : Poizat (III), Diennet (VII);
Commission des Boules : Bornat (XII), Jourdan (369);
Commission de Contrôle : Gleyze (VI), Thibert (I), Villefranche (XII).

Après avoir rappelé que le concours de boules du Groupement est fixé, cette année, au 3 juin, Morizot déclare la séance levée et invite tous les assistants à participer à l'apéritif d'honneur offert par les Ets Berger.

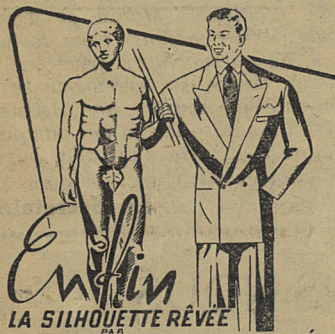
Un déjeuner amical réunit ensuite, dans un restaurant de la place Bellecour, la plupart des participants à cette belle assemblée.

L'après-midi fut égayé par une petite fête de famille dans les locaux du cercle.

Enfin, après un ultime casse-croûte, il fallut bien se séparer, en dépit du regret que chacun dut en éprouver, si j'en juge par mes sentiments personnels pleins de reconnaissance pour l'accueil fraternel de nos amis lyonnais à qui je tiens à renouveler mes remerciements, notamment à « Loulou » Pagay, à Morizot, à Chatenoud et à l'infatigable Diennet, attentif aux moindres détails.

Marcel-L.-C. Moysse.

AMICALISTES,
VOTRE TAILLEUR



LA SILHOUETTE RÉVÉE
UN MAÎTRE ARTISAN DIPLOMÉ
G. MALIAN

33, Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)
Tél. : TRI 35-02

Et, pour les sportifs,
créateur et seul spécialiste
du style athlétique

Pour vos fêtes de famille
et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE
LE BRUN-DOMI
(ancien P.G.)

Memtholen (Marne)

Demandes grises et conditions

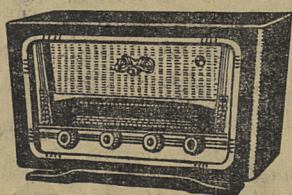
RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18^e - TÉL. MON. 47 99

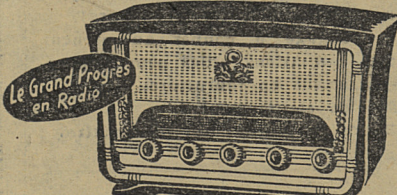
DEPUIS 1945

FOURNISSEUR SPÉCIALISÉ DES CAMARADES A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1^{er} ÉTAGE-DROITE - Métro : BARBES-ROCHECHOUART



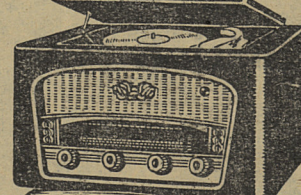
CARILLON 624 - 6 LAMPES
QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTES
SENSIBLE ET MUSICAL - TRÈS BELLE PRÉSENTATION,
EXCELLENT MODÈLE.
UN DES MEILLEURS
17.600



EQUIPE AVEC LE NOUVEAU
CADRE ANTIPARASITES
INCORPORÉ ET ORIENTABLE

GRAND CADRE A AIR PERMETTANT
ENTOUT LIEU LA RÉCEPTION SANS PARASITE
EFFICACITÉ GARANTIE A PLUS DE 95 %
FONCTIONNE SANS ANTENNE NI TERRE

CARILLON 666
6 LAMPES
22.400



COMBINÉ RADIO ET PHONO
POUR DISQUES ORDINAIRES & MICRODISQUES
TROIS VITESSES - 33 - 45 - 78 TOURS
4 GAMMES D'ONDES
DONT DEUX COURTES
avec cadre
antiparasites
32.400

CARILLON 777
7 LAMPES AVEC COMPEN-
SATEUR A LAMPES H. F.

TOUS LES MEUBLES
RADIO-PHONO
AVEC CADRE ANTIPARASITES
INCORPORÉ

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

GRAND CHOIX
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES
TOURNE-DISQUES NUS ET EN MALETTE
CATALOGUE gratuit

FACILITÉS DE PAIEMENT

AU PRIX D'ACHAT
AVEC AVANTAGE
DE PLUS DE 20 %

DIRECTEMENT
sans intermédiaires

MAXIMUM DE GARANTIE
TOUS MES APPAREILS SONT ENTièrement
GARANTIS TROIS ANS, PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE



LA JOURNÉE DU 11 MARS 1956

(Suite de la page 1)

Remarquez qu'il est toujours possible de déposer sa demande. En ce qui concerne le pécule, il n'en est pas de même : la forclusion a été prononcée à partir du 1^{er} janvier 1956. Il est bien question de revenir sur cette état de fait, mais rien n'est moins certain. Pour le moment, considérons donc qu'aucune nouvelle demande n'est recevable. Naturellement, nous vous tiendrons au courant d'un changement de situation éventuel. Voilà tout ce que j'avais à vous dire sur l'activité de l'Amicale et celle de l'U.N.A.C. que je n'ai fait qu'effleurer, d'ailleurs, puisque, en lecteurs assidus du « Lien » que vous êtes, vous en savez autant que moi.

Je conclus en souhaitant longue vie à l'Amicale, en espérant que nos rapports d'amitié ne feront que se resserrer et en demandant à chacun de faire son possible pour que l'œuvre que nous avons entreprise prospère et soit de plus en plus en mesure de rendre les services que certains attendent d'elle et que d'autres seront, peut-être, obligés de solliciter.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu financier

La parole est à R. Tarin pour la lecture du compte rendu financier que nous vous soumettons ici.

Mes Chers Camarades, Pour la onzième année, j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le résultat financier de votre Amicale pour l'exercice 1955.

DEPENSES	
Secours	67.500
Journal	97.346
Frais généraux	33.935
Quote-part U.N.A.C.	54.800
Prêts	22.000
Loyer	20.175
Poste	26.727
Total	322.483
RECETTES	
Cotisations	207.917
Dons	6.500
Reliquat sur banque	14.150
Remboursement de prêts	46.000
Remboursement frais généraux ..	2.000
Divers	100
Total	276.667
Solde débiteur	45.816
Total	322.483

Cet excédent de dépenses déduit du solde créditeur au 31-12-54, qui était de Fr. 150.352, donne au 31-12-55, un solde de Fr. 104.536, se décomposant comme suit :

Compte Chèque Postal. Fr.	94.998
Compte espèces	9.563
Compte ressources extérieures (Débit)	25
Ensemble	104.536

Vous remarquerez tout de suite que le chiffre des cotisations sur l'année dernière est en régression de plus de 100.000 fr., mais ce fait vient précisément de ce que, l'année dernière, nous avions compté le montant des cotisations des nouveaux adhérents de septembre et octobre comme des adhérents de 1954, alors qu'en réalité ces camarades doivent être considérés comme des adhérents de 1955, le Bureau n'ayant pas voulu réclamer à nouveau pour ces nouveaux une nouvelle cotisation 1955. Nous espérons retrouver la stabilité en 1956, si toutefois l'effectif nous reste fidèle.

En dépenses, le journal est chaque année la charge la plus forte de notre Amicale mais, sur ce

point, aucune restriction n'est à envisager, sinon à espérer une baisse dans son prix d'expédition.

Les secours figurent pour 67.500 fr. représentant des envois faits à nos orphelins ou plutôt à ceux qui nous sont connus, envois effectués soit pour les vacances, soit pour Noël.

Les cotisations pour l'U.N.A.C. sont passées à 54.800 fr., bien que nous devions retrancher de cette somme 11.000 fr., solde dû sur 1954; mais la quote-part est passée pour 1955 à 50 fr. par adhérent plus 15 fr. supplémentaires afin d'amortir les frais généraux et de loyer de l'U.N.A.C.; malheureusement, je crois que, pour 1956, cette quote-part sera encore augmentée, attendu que pour rester dans notre maison le Comité Directeur a dû accepter les conditions du propriétaire de l'immeuble.

En ce qui concerne les frais de

poste, la note est toujours trop élevée à notre gré, mais elle est en partie due à ce que nous sommes obligés, malgré nos appels, de faire rentrer nos cotisations au moyen du mandat-recouvrement, ce qui nécessite des frais de timbres, et surtout quand ledit mandat nous revient impayé; aussi bien, aujourd'hui, fais-je encore appel au bon sens des camarades afin que, de leur propre chef, ils nous adressent directement leur cotisation annuelle à notre compte chèque postal, ce qui, comme je l'expliquais dans un récent article, est de l'intérêt des uns et des autres.

Pour en terminer, nous devons, malgré un effectif qui a du mal à se maintenir aux environs de 800 membres, ce qui est assez peu, à mon avis, pour une Amicale nationale et cela malgré nos efforts, nous devons, dis-je, envisager avec

optimisme l'avenir de notre chère Amicale; car je dois ajouter que, malgré les appels et les conseils de certains, votre Bureau a encore réussi à maintenir indépendante cette Amicale du II C et à continuer son but social d'entraide et de fraternité.

R. Tarin demande si quelqu'un a des remarques à faire ou des questions à poser en ce qui concerne le compte rendu financier. Spontanément, d'ailleurs, il donne quelques explications supplémentaires sur les recettes et les diverses dépenses, s'étendant surtout sur les charges importantes qui nous incombent. Le compte rendu financier est, enfin, adopté à l'unanimité.

La réélection du Bureau

G. Manin indique alors que le Bureau est démissionnaire et fait appel aux bonnes volontés. Per-

sonne ne se présente pour entrer dans le Conseil d'administration. L'ancien Bureau est donc reconduit.

Les questions diverses

Au chapitre, questions diverses, B. Michaud demande si, comme le font certaines Amicales, nous ne pourrions pas nous réunir une fois par mois, le dimanche. Tarin répond qu'il pense que ces réunions n'auraient guère de succès, du moment qu'il est déjà difficile de rassembler quelques camarades une fois par an; il se demande si nos amis ne sont pas « prisonniers de leur femme ». « Qu'à cela ne tienne, qu'ils emmènent leur femme », lui est-il rétorqué. La question est restée en suspens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin vers midi 15, sur un appel de Manin pour l'apéritif et un autre de Tarin... pour le paiement des cotisations.

Le banquet

Et ce fut le banquet. On commença, cela va sans dire, par un ou quelques apéritifs pour répondre, d'ailleurs, à l'invitation du président. Puis 55 convives se réunirent autour des tables dressées en U. Nous fimes bonne chère, l'ambiance fut on ne peut plus cordiale; le président fit un discours, mais eut la délicatesse de ne pas trop insister; il remercia les participants, salua les autres, donna quelques nouvelles et invita les gens à faire bon accueil aux vendeurs d'enveloppes-surprises.

Après la dégustation d'une douzaine de bouteilles de champagne apportées par J. Legras, on passa aux jeux. On joua à « vous l'emporterez avec vous ». Mme Pruneau, Ropagnol, Mme Goudet, Mme Legras, Lardeur et Mme Braeckmann dont le nom était sorti au tirage au sort furent sur la sellette et se tirèrent honorablement de cette épreuve. Il fut ainsi gagné des foulards, une trossée de toilette, une bouteille de parfum, une lampe de chevet, un maillot de bain et un litre de Ricard.

La vente des enveloppes-surprises et deux petites tombolas pour les lots les plus importants rapportèrent une bonne trentaine de mille francs. Il faut reconnaître que personne ne fut lésé, car les lots que l'on avait réussis à réunir avaient vraiment une valeur supérieure au prix des enveloppes. Tarin couvrit donc les frais : musiciens, invitations, etc... et je suis certain même que la caisse de l'Amicale se lèsta légèrement.

Enfin, on dansa. Jeunes et vieux firent assaut de vitalité. On se sépara dans la soirée en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine. Où irons-nous en 1957? C'est un problème à résoudre, car il ne faut plus compter sur « Le Voltaire ». Nous en avons, pour ainsi dire, fait la fermeture. Ce restaurant célèbre, où fut arrêté Camille Desmoulins et où fréquentaient les plus grands noms de notre littérature ainsi que de notre théâtre, a été vendu et va être transformé en bibliothèque américaine.

L'Amicale du II C peut s'enorgueillir d'être la dernière organisation à avoir festoyé dans ces salons historiques. Ce ne fut pas sans mal, d'ailleurs, Manin et Tarin peuvent en témoigner : car le lundi 5, ils durent lutter pour que le patron tienne ses engagements et consente à assurer, une dernière fois, l'organisation d'un banquet. Malgré tout, cela s'est bien passé. Félicitons-nous en.

Le Secrétaire.

La danse des Fluchtig (Ovadés)

Air : C'est un mauvais garçon.

Nous les captifs,
Les faulards, les rétifs,
Nous les punis,
Qui n'seront jamais soumis,
On rigole de « la pelote », du pain sec,
Et l'on se foute de claquer du bec,
Tant que chantera dans nos têtes,
Comme une rengaine de fête,
Qui tourne, tourne dans le matin clair,
La chanson des filles de l'air.

REFRAIN

Les flics et les gabelus,
Tout ça contre nous,
Et la belle étoile,
Vraiment, c'est pas le pot,
N'a brillé que pour les schupos.
Mais on recommencera
Tant qu'il le faudra,
Pour mettre les voiles.
Planquons la pince, le bénard, les biscuits,
On remet ça cette nuit.

Y a les jobards

Qui gobent tous les bobards,
Y a les miteux
Qui se trouvent mieux que chez eux,
Les crevards qui bossent pour une gamelle;
Les piteux qui pelotent les sentinelles,
Les pauv'types qui sont bien sages
Et s'font du lard en cage.
Mais nous on dit : « Passez-moi les tenailles
Y a pas, ce soir faut que je m'en aille ».

REFRAIN

Faire la paire; faire le mur
Ou bien brûler le dur,
S'casser dans la bise,
Tant pis si, le matin,
La poisse nous colle sur le chemin,
Car on recommencera
Tant qu'il le faudra.
Pour faire la valise,
Planquons la pince, le bénard, les biscuits,
On remet ça cette nuit.

Jacques Perret,
III D, Berlin.

LA RENTRÉE DES COTISATIONS

Ont payé leur cotisation depuis la parution du dernier bulletin :

MARTY Noël
DUMESNIL Roger
CHALEIL Robert
GAUBERT Roger
SELVES Armand
TARIN Robert
MANIN Gustave
BERGER André
BERNIE Robert
GARFINKEL André
CHARBONNEAU René
LECANUET Roger
LEGRAS Jean
LEQUY Paul
GOREAULT Gaston
PASCOT Marcel
MAZZATEAU Pierre
GUTZWILLER René
CORNET Maurice
HENNUYE Robert
THOUNY Jean
LALLEMENT
CLEMMENT Maurice

ROPAGNOL Paul
SAUVEGRAIN Jean
DENIS Fernand
ALLA René
VACHERON Pierre
BLAEVOET Marcel
MAUREL Louis
VIGNEAU Fernand
THERS (Vve)
ALAPHILIPPE Marcel
GOUDET Roger
CREME Auguste
PENOT Léon
BAL Charles
HANCHIN Ernest
COUCHOUON (Abbé)
DURAND Antonin
MOUNEY Robert
TALLON Joseph
CHIGNARDET Gaston
REMOND Jean
CHALMIN Georges
MASSON Paul
FAURE René
MICHEL Pierre
PONCHEL Elie
MORIN Raoul
BONIN Maurice
LAVERDURE Georges
BLONDEL Germain

SCHLIENGER Bernard
LALLEMENT Jean-Marie
FOURQUAUX Louis
THOMAS Evariste
TASSEL (Abbé)
BOUREUX Louis
AVERSENQ Jean
TAUZIN Albert
CORDIER Maurice
RENARD Marcel
LEREBOURG Gaston
BOUYSSOU Joseph
QUINSON Gaston
NELY Jacques
MORTIER Charles
MARONNY Georges
MINASSE Robert
OPPERMANN Maurice
MEYER Pierre
RABUTEAU Maurice
FERCEAU Robert
NOBLE Jean
PELTIER Lucien
BARATTE Joseph
HALLAIR Jean
LEROY Eugène

Pour travailler, il faut se connaître.

Pour se connaître, il faut se voir.

Pour se voir, il faut venir aux réunions.

« OFFRE D'EMPLOI »

Louis Boureux, ex-P.G. du Kommando XIII/275, Vulcan Stettin (Poméranie), tient à la disposition d'un ancien camarade sans emploi la gérance d'un fond de commerce : complets hommes, uniformes français, belges, anglais, italiens, russes, lingerie, chaussures, matériel de camping, etc... libre depuis 1945, à Friedland (Mecklembourg). Il s'engage à donner au preneur toutes indications utiles pour l'approvisionnement en fournitures. Pas de cautionnement. Ecrire au journal qui transmettra.

DEMANDE D'EMPLOI

Notre camarade Pierre Rouge, 28, rue Guillaume-Tell, Paris (17^e), cherche un emploi dans l'industrie ou le commerce (gérant de magasin ou agent commercial). Merci à celui qui procurerait d'urgence une place à notre ami.

Le gérant : Roger GAUBERT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

Ton rôle n'est pas fini !

Adresse ce numéro de notre Bulletin à un camarade non-adhérent et explique-lui notre but.
Merci !

REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous secondar dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro d'Entre camarades à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désuni.

NOMS	PRENOMS	Kdo	ADRESSES

AMICALE DE CAMP DU STALAG II C
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
C.C.P. PARIS N° 5003-69

Bulletin d'adhésion

Je soussigné

Nom Prénoms

Date et lieu de naissance

Profession

Adresse

Mie de Stalag

Kommando N°

déclare adhérer à l'Amicale de Camp du STALAG II C et envoyer une cotisation de

Fait à, le

Signature :

Cotisation minimum annuelle : 400 fr.
(suivant les possibilités de chacun.)